

ALTERNATIVE 2014



**Avec Jacques MANGON, construisons
une alternative pour Saint Médard**

Le Journal du Marché n°8

Samedi 14 juin 2008

DECHETS VERTS : M. LAMAISSON EN FORCE... COMME TOUJOURS...

Le 2ème centre de compostage des déchets verts :

Le 30 Mai 2008, la CUB a officiellement lancé le 2° centre de compostage de déchets verts de Saint Médard en Jalles, à « La grande Jaugue » à 4 km du bourg d'Issac, d'une capacité de 50 000 tonnes. Une fois encore, cette décision a été prise sans tambours ni trompettes, sans aucune concertation préalable avec les populations concernées, contre leur avis même. Pourtant, il y a quelques semaines, une pétition hostile faite par des habitants d'Issac avait recueilli 3000 signatures. Mais que comptent 3000 signatures face à la détermination solitaire d'un homme qui a le pouvoir et l'habitude du passage en force?

Pourquoi j'ai voté contre :

En ce qui me concerne et conformément à nos engagements de campagne, j'ai voté contre cette délibération. Pourquoi ?

Les habitants de Magudas ont éprouvé depuis 10 ans l'importance des nuisances, en particulier olfactives, du 1° centre de compostage de déchets verts, de Saint Médard, installé à Touban

Le 2ème, celui d'Issac, d'une capacité 2 à 3 fois supérieure et d'une technologie identique à celle utilisée à Magudas générera 3 fois plus de nuisances.

A aucun moment, M. Lamaison n'a demandé que soient étudiées d'autres méthodes de traitement, moins polluantes, en « atmosphère confinée » par exemple.

Pire même, il a accepté que le traitement se fasse sur une surface deux fois moins importante que prévu, ce qui augmentera la hauteur des « andains » (les tas de déchets en macération) et donc les nuisances, notamment sous vents d'Ouest dominants.

Le transport de 50 000 tonnes supplémentaires de déchets verts sur la commune, à raison de 4,5 tonnes par camion entraînera un trafic supplémentaire de 11 000 camions par an, sur les voiries communales.

Face à ces critiques, M Lamaison évoque le passage, sur les pistes du camp de Souge, moyennant une réfection de ces pistes...

Mais M. Lamaison vient de donner son accord alors que ce passage est pour l'instant impossible et que le Département n'a pris aucun engagement pour financer de tels travaux.

> Pour nous contacter :

Jacques Mangon - Mairie de Saint Médard

Place de l'Hôtel de Ville - 33160 Saint Médard en Jalles

contact@alternative2014.com

> Prochains conseils municipaux :

- Vendredi 27 juin à 8H00

- Mercredi 2 juillet à 18H30

en salle du conseil à la Mairie de Saint Médard

Aucune concertation

Jamais enfin, le Maire n'a engagé une concertation avec les habitants avant de prendre la décision. Face à cette critique, il fait état de l'enquête publique qui va avoir lieu puisque c'est la loi pour de telles installations...

Mais la vraie concertation, c'est AVANT, pas après que les décisions soient prises !!!

Nous demeurons totalement déterminés pour peser dans l'enquête publique dans l'intérêt des saint médardais.

DEMOCRATIE : M. LAMAISSON VEUT TOUT CONTROLER !

Bien que réélu, M. Lamaison semble avoir mal vécu la dernière élection municipale (pour la première fois contraint à un deuxième tour avec un résultat serré).

Toujours est-il que les signes qui indiquent une volonté de reprise en main se multiplient.

Les derniers exemples en date concernent le journal municipal et surtout les procès verbaux des conseils municipaux.

Jusqu'alors les procès-verbaux des Conseils municipaux reprenaient in extenso les débats et les déclarations des élus, ce qui est très simple puisque les débats sont intégralement enregistrés et paraît être le minimum pour un compte-rendu officiel dans un pays démocratique!

D'ailleurs, il était indiqué jusqu'à ce jour sur le site internet de la mairie que « *La transcription des comptes rendus de chaque séance du conseil municipal est faite mot pour mot, les votes y sont retranscrits. Le compte rendu est validé par le maire et doit être soumis à l'approbation des membres du conseil municipal lors de la séance suivante.* »

Or, on a découvert au détour d'un petit alinéa du nouveau règlement intérieur du Conseil, voté par toute la majorité qui n'a pas bronché, qu'il y aurait désormais un compte rendu « *SYNTHETIQUE* » et non plus exhaustif.

Vivement critiqué sur ce point, M. Lamaison a multiplié les arguments spécieux et ridicules « *je ne souhaite pas encombrer le site internet avec des propos sans intérêt, il ne sert à rien de faire travailler une secrétaire pour ça, etc.* »

Ce qui signifie en clair que M. Lamaison s'arroge le droit de faire comme il l'entend le compte rendu des débats et de censurer la forme ou le fond de nos déclarations.

Evidemment scandaleux !

Ce n'est pas la Démocratie synthétique que les citoyens veulent mais la Démocratie réelle !

Le journal municipal,

Ici, rien de scandaleux mais un peu d'amusement tout de même ! Alors que depuis 7 ans, 2 pages étaient consacrées à l'expression des groupes du Conseil (y compris la majorité) avec une place proportionnelle au résultat électoral, on a appris que désormais 1 seule page serait disponible.

Ce qui a pour effet de réduire la place qui nous est attribuée de 25% alors que nos résultats ont augmenté de 46 % ! Le changement de maquette est le hasard bien sûr !

On le voit, la démocratie est en marche à Saint Médard, ... mais en marche arrière !!!

A suivre...

www.alternative2014.com

COUPON-REPONSE - A DETACHER ET A RENVOYER A

Jacques Mangon - Mairie de Saint Médard - Place de l'Hôtel de Ville - 33160 Saint Médard en Jalles

Vous souhaitez :

- Faire des suggestions**, porter témoignage, participer à la réflexion sur un sujet qui vous intéresse
- Rencontrer Jacques Mangon**

Nom

Téléphone

Adresse

Adresse e-mail